



Fédération Syndicale Unitaire

Éducation Enseignement Recherche Culture Formation Insertion

169 bis, avenue Jean Jaurès 47000 AGEN

06 83 13 04 71

fsu47@fsu.fr

<https://fsu47.fsu.fr/>

Voeu du CDEN présenté par la FSU le 4 février 2019

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) a transféré aux Régions la compétence en matière de transport - transports **interurbains et scolaires** - exercée jusqu'alors par les Départements. Ainsi, l'ensemble des transports scolaires, pour les élèves des écoles, collèges et lycées, est désormais géré dans sa globalité par les Régions.

Ce transfert de compétence a pris effet au 1er septembre 2017. La Région Nouvelle-Aquitaine s'est dans un premier temps appuyée sur les services de transports existant dans les départements, dont les personnels (près de 120 agents affectés à cette compétence sur le territoire régional) sont devenus des agents de la Région. Ainsi, pour l'organisation des transports, les organisateurs secondaires (communes, communautés de communes...), n'ont pas changé d'interlocuteurs et les règlements intérieurs des transports n'ont pas été modifiés.

Pour la rentrée 2019, la Région Nouvelle Aquitaine propose, dans l'urgence et sans concertation avec les usagers ni avec les personnels

de l'Éducation Nationale, un règlement intérieur unique pour l'ensemble du territoire de la nouvelle région, en lieu et place des 12 règlements départementaux.

Ainsi, les représentants des élu·es, des usager·es et des personnels n'ont été informé·es que le vendredi 1er février par l'envoi des documents de travail du projet de la Région. Aucun débat démocratique, aucune consultation des professionnels et des usagers n'ont été mis en œuvre. Le CDEN du Lot-et-Garonne dénonce cette méthode qui n'est pas satisfaisante pour un dossier qui peut avoir des conséquences lourdes pour l'accès des usagers au Service Public d'Éducation Nationale et pour l'organisation et la présence même de ce Service Public sur le territoire départemental.

Il en résulte un projet de règlement intérieur qui renonce à la gratuité de ce Service Public, conduit à exclure du Service Public de transport scolaire un nombre conséquent d'élèves et pourrait alors avoir des conséquences importantes sur la présence même du Service Public d'Éducation dans certains secteurs isolés.

Pour la FSU47, cette harmonisation ne doit pas conduire à un nouveau recul du Service Public, mais doit être l'occasion d'améliorer les conditions d'accès des usager·es aux transports. À la lecture des anciens règlements intérieurs départementaux, les principes les plus favorables aux usager·es doivent s'appliquer dans le nouveau règlement intérieur. Nous souhaitons donc que la Région Nouvelle Aquitaine intègre les éléments suivants dans le règlement intérieur des transports scolaires :

- l'égalité d'accès au Service Public d'Éducation et l'égalité territoriale entre des zones denses pourvues de transports publics et les territoires très ruraux qui en sont trop souvent dépourvus doivent être garanties ;***
- les temps de transport doivent être limités à 1h par jour pour les écolier·es, 1h30 pour les collégien·es et lycéen·es. Des temps de trajet réduits et adaptés aux âges des élèves transporté·es doivent être garantis ;***
- la gratuité du transport scolaire pour les usager·es doit être retenue ;***
- les élèves doivent être ramassé·es dès qu'ils habitent à plus de 1 km de l'école ou établissement comme cela existe dans les départements de la Creuse et de la Vienne ;***
- un arrêt doit être créé dès lors qu'il n'existe pas un arrêt à moins de 500 m du domicile et dès le 1er élève comme dans les départements de la Creuse et de la Vienne.***